



Date de  
clôture :  
18/06/2019

# APPEL A COMMUNICATIONS

Pour présenter un retour d'expérience ou  
une action en faveur de la reconversion des  
friches pendant les 6èmes journées  
techniques nationales de la reconversion  
des friches polluées

## Texte de l'appel



En partenariat avec :



# 1. Contexte

Maîtrise de l'étalement urbain, préservation des surfaces agricoles et naturelles, préservation des ressources dont le sol, reconquête de la biodiversité, production d'énergies renouvelables décentralisées, autant d'enjeux qui placent les friches au centre de toutes les attentions.

Elles sont ainsi de réelles opportunités foncières à considérer dans les stratégies de territoires et pour développer des projets d'aménagement, s'inscrivant ainsi dans une dynamique d'économie circulaire (recyclage des fonciers dégradés).

Vestiges des mutations économiques des territoires et/ou héritages de pratiques peu respectueuses de l'environnement, les friches s'avèrent bien souvent impropres à tout nouvel usage sans dépollution et mise en œuvre de techniques de construction et d'aménagement adaptées.

Pour accompagner les acteurs publics et privés dans la planification territoriale et/ou la conduite de leur projet d'aménagement, de développement ou de renaturation sur foncier dégradé, l'ADEME organise la 6<sup>ième</sup> édition des journées techniques nationales « Reconvertir les friches polluées » (« JTFriches » dans la suite du document). Cet évènement sera l'occasion de faire le point sur les démarches, méthodes, outils disponibles et de partager le retour d'expérience des opérateurs de terrain.

Riche en contenus et débats, cet évènement incontournable pour les acteurs du domaine de la reconversion des friches et des sites et sols pollués rassemble environ 450 participants.

## 2. Date et lieu

Les 24 et 25 mars 2020 à Paris.

## 3. Objectif de l'appel à communications

Le présent appel à communications vise à identifier les retours d'expériences, les actions, les initiatives ou les solutions qui seront présentés lors des Sixièmes JTFriches, les 24 et 25 mars 2020 sous forme de sessions plénières, d'ateliers en parallèle et de forum.

Les candidats préciseront pour quelle catégorie ils proposent une communication :

- Une communication orale en plénière (principalement au format interview / table ronde),
- Une communication orale en atelier (présentation au pupitre),
- Le forum des initiatives.

## 4. Communication orale en plénière ou atelier

Les communications attendues pour une intervention en plénière devront préférentiellement traiter un sujet de fond, une analyse contextuelle, un benchmark, un retour d'expérience d'ensemble (par exemple à l'échelle d'un territoire ou sur tout le processus d'aménagement, de la planification territoriale à la concrétisation opérationnelle) ou tout autre proposition permettant de contextualiser, prendre du recul ou donner des perspectives aux acteurs et au secteur.

Exemples de sujets de fond : friches et résilience des villes, concurrence des usages dans la reconversion – comment concilier et hiérarchiser ?, « développement » des villes en déclin industriel vs. métropolisation, densification et désir de maison individuelle avec son jardin source de bien-être et de valeur patrimoniale.

Les communications attendues pour une intervention en atelier devront traiter de retours d'expérience précis et ou présenter une démarche, une méthodologie ou un outil concret au service de la reconversion. L'angle d'attaque de ces communications se veut plus technique que pour celles attendues en plénière.

Le recueil des interventions de l'édition 2017 des JTFriches permet de mieux cerner le type de communications attendues en plénière ou en atelier.



## 5. Le forum des initiatives, c'est quoi ?

### 5.1. Présentation

Le forum des initiatives est un temps de deux heures des JTFriches2020 où le participant pourra découvrir quatre initiatives de son choix parmi une liste de quinze proposées. Le porteur de l'initiative donnera en dix minutes les grandes lignes de son action et pourra échanger avec les participants pendant dix minutes. A l'issue de ces vingt minutes, chaque participant rejoindra un autre espace où il pourra découvrir une autre initiative et ainsi de suite. Chaque participant pourra ainsi découvrir quatre initiatives sur une période de deux heures<sup>1</sup>.

Le porteur du projet qui présente son action pendant le forum des initiatives est appelé « initiateur » dans le reste du document.

L'initiateur aura face à lui un groupe composé au maximum de 30 personnes pour chacun des créneaux (soit environ 120 personnes<sup>2</sup> au total) qui se seront inscrites à l'initiative lors de leur inscription générale aux JTFriches2020.

### 5.2. Quelles initiatives ? Quelles actions ?

Une initiative, pour être éligible au forum des initiatives, devra :

- Présenter des actions, solutions techniques, innovations, études, services, méthodes, organisation de travail, etc... en faveur de la reconversion des friches polluées, c'est-à-dire permettant de recycler le foncier, dépolluer les sols et les eaux souterraines, améliorer la qualité de l'environnement, réduire les risques sanitaires et environnementaux des populations, pour permettre de nouveaux usages à des sites industriels ou de services, etc.<sup>3</sup>
- Avoir déjà été mise en œuvre ; les actions non engagées ou uniquement sur le point de débiter ne sont pas éligibles.
- Être reproductible, transférable, et à ce titre non dédiée à une organisation ou à un site
- Avoir fait l'objet, dans la mesure du possible, d'une évaluation a minima qualitative et au mieux quantitative de son intérêt par rapport à la situation, aux pratiques, outils, etc. existants.

Une initiative ne pourra pas être la simple mise en avant d'un produit (exemple : instruments de mesure, matériaux, technique de dépollution, logiciel, ...). Pour autant, ne sont pas exclues les initiatives proposant une démarche incluant de l'instrumentation ou un produit dans la mesure où l'initiative apporte une réelle plus-value (i) dans la réduction des incertitudes et/ou des risques pour la prise de décision du porteur de projet de reconversion ou l'autorité compétente en matière d'aménagement ou de planification, (ii) dans la conception du projet et/ou (iii) la qualité environnementale du projet.

Le forum des initiatives ne doit pas être confondu avec des stands à caractère commercial aussi toute proposition se focalisant sur un produit ou le savoir-faire global d'une entreprise ne pourra pas être retenue. Les initiatives portant sur des outils, méthodes, produits pouvant être achetés devront se faire à deux voix : vendeur et acheteur, collectivités et entreprises, collectivités et instituts de recherche, ...

## 6. Cible de l'appel à communications

L'appel à communications s'adresse à tout acteur de la reconversion des friches polluées :

- Collectivités locales (communes, groupements de communes, départements, régions, ...)
- Aménageurs publics et privés
- Etablissements publics fonciers d'Etat ou locaux
- Urbanistes, programmistes et architectes
- Promoteurs et lotisseurs
- Entreprises de travaux de dépollution
- Bureaux d'études du domaine sites et sols pollués

<sup>1</sup> Un battement de dix minutes sera laissé au participant pour rejoindre une autre initiative.

<sup>2</sup> Chiffre indicatif qui dépendra du nombre de participants et d'inscrits effectifs au forum des initiatives

<sup>3</sup> Reconversion des sites et des friches urbaines polluées (La). Comment démarrer ? Les bonnes questions à se poser. 2018. ADEME.  
<https://www.ademe.fr/reconversion-sites-friches-urbaines-polluees>



- Industriels et propriétaires de sites
- Sociétés proposant une approche intégrée de la gestion des sites
- Acteurs de la reconversion pour des usages « alternatifs » (promoteurs de centrales photovoltaïques, acteurs de la renaturation, de la création de technosols, etc.)
- Autres acteurs économiques fournisseurs de produits et services en lien avec la reconversion des friches (dont dépollution des sols et eaux, économie circulaire, etc.)
- Association, organisation non gouvernementale
- Instituts techniques et organismes de recherche

Parmi les cibles ci-dessus, le forum des initiatives s'adresse plus particulièrement à tout porteur d'une action ou solution qui permet de contribuer à la reconversion des friches polluées.

## 7. Les thèmes

### 7.1. Thèmes communs

Pour les JTFriches2020, les thèmes suivants ont été retenus par le comité de pilotage. Les propositions devront être classées dans l'un de ces 9 thèmes. Pour chacun, des idées d'attendus sont données à titre indicatif et ne sont en aucun cas exhaustives.

Thème	Idées d'attendus
Friches et dynamiques de territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Anticiper : démarches d'observation, diagnostics des territoires, inventaires historiques urbains (IHU) et toutes démarches de planification dans les documents d'urbanisme ;</li> <li>• Les initiatives en région (observation, stratégie foncière, élaboration des SRADDET animation, appels à projets, etc.) ;</li> <li>• Friches et approches territoriales intégrées : modalités, retour d'expériences (ex : Contrat de transition écologique, Label Economie circulaire, territoires TEP-CV, Programme Action Cœur de Ville) ;</li> <li>• Problématique des friches commerciales ou administratives (déindustrialisation de l'économie, révision des cartes militaires et hospitalières, fermetures de tribunaux et autres services publics, évolution des zones et centres commerciaux) et de son impact sur la reconversion des friches polluées ;</li> <li>• Mise en œuvre des lois ALUR, Biodiversité et du Code de l'Urbanisme sur la reconversion des friches : encadrement de l'ouverture à l'urbanisation ;</li> <li>• Notion de concurrence des usages et du foncier (dimension économie circulaire du foncier) ;</li> <li>• Conserver et transmettre la mémoire des territoires sur les pollutions potentielles ou avérées ;</li> <li>• Impact des Secteurs d'Informations sur les Sols (SIS) prévus par la loi ALUR.</li> <li>• .....</li> </ul> <p><i>Il est ici recherché des témoignages d'acteurs ayant mis en place des démarches, méthodes et outils.</i></p>
Conduire un projet global de reconversion de friches	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion du projet : conduite et organisation des équipes projet ;</li> <li>• Gestion de la thématique « pollution » dans la conception des projets : difficultés rencontrées, solutions apportées ;</li> <li>• Économie du projet / coûts et poids de la dépollution ;</li> <li>• Modes de financement innovants : incitations fiscales, fonds structurels, fonds dédiés privés et/ou publics, financements participatifs, fiducie et assurance, etc. ;</li> <li>• Dispositifs économiques de couverture du risque lié à la présence de pollution.</li> <li>• ...</li> </ul> <p><i>Les résumés donneront des précisions sur les coûts, les impacts sanitaires et environnementaux des solutions retenues.</i></p>



Thème	Idées d'attendus
Mesures de gestion des pollutions et techniques de traitement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retour d'expérience des techniques de traitement sur site ou in situ dans différents types de cas (selon ancienne activité et projet de reconversion, selon contraintes de l'environnement proche, etc.) : difficultés rencontrées, points de vigilance, solutions et coûts associés ;</li> <li>• Ingénierie : utilité des essais pilotes et du Plan de Conception des Travaux pour fiabiliser la phase travaux ;</li> <li>• Le Plan de gestion : outil central dans la prise de décision sur une base comparative multi-critères.</li> <li>• ...</li> </ul> <p><i>Les propositions devront replacer le choix des mesures et techniques dans le cadre du projet, de ses contraintes et objectifs. Des précisions sont attendues sur les coûts, objectifs de dépollution définis, les impacts sanitaires et environnementaux des solutions retenues. Il est ici recherché des témoignages à 2 voix (entreprises SSP/MOA).</i></p>
Economie circulaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Economie circulaire du foncier : concurrence d'usage, priorisation, régulation, etc. ;</li> <li>• Approche globale de la gestion des terres produites à l'échelle d'un territoire : anticipation des besoins et excédents des projets, sobriété en ressources, plates-formes de gestion des terres et leur traçabilité, reconstruction/refonctionnalisation de sols réutilisation/valorisation des terres, gestion des concurrences entre matériaux (naturels, alternatifs, terres excavées) ;</li> <li>• Idem à l'échelle d'un projet ;</li> <li>• Méthodes, outils, économie de la gestion des terres dans les projets d'aménagement ;</li> <li>• Mise en place de plate-forme de gestion / traitement de terres à l'échelle du projet ;</li> <li>• Mise en œuvre des différents guides de gestion des terres excavées (Articulation entre les différents guides existant ou en cours d'élaboration) ;</li> <li>• Retour d'expérience de mise en place de Fonds Géochimiques Urbains.</li> <li>• ...</li> </ul>
Bénéfices socio-économiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La reconversion présente de nombreux intérêts tel que la réduction de l'étalement urbain, la limitation de l'artificialisation des sols, la réduction des pollutions et des impacts sanitaires associés, l'amélioration du cadre de vie, etc.</li> </ul> <p>Ces intérêts restant principalement <b>qualitatifs</b>, il est attendu du retour d'expérience ayant démontré plus concrètement (et quantitativement) les bénéfices apportés par la reconversion et la contribution de cette approche en regard de la transition énergétique et écologique, sous les angles environnemental, social et économique ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Retour d'expérience de différentes méthodes (prix hédoniques, évaluation socio-économique, etc.) ;</li> <li>• Couplage de différentes approches telles que ACV (analyse du cycle de vie), évaluation socio-économique, monétarisation des externalités (liste non exhaustive) ;</li> <li>• La fiscalité comme levier à la reconversion au détriment de l'étalement urbain ;, comment agir, impact retour d'expérience.</li> <li>• ...</li> </ul>
Usages alternatifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconversion de friches pour lesquelles le marché foncier ou la nature même de ces sites pollués ne permettent pas d'envisager la réalisation d'un programme immobilier de type logements / commerces / bureaux / équipements publics.</li> </ul> <p>Ces usages « alternatifs » couvrent une grande diversité de cas, qu'ils aient une finalité économique (production d'énergie renouvelable (ex : centrale photovoltaïque au sol), production de matériaux biosourcés, plates-formes logistiques) ou non économique (renaturation (cf. point suivant), parcs urbains, centres artistiques, culturels, ou de loisirs etc.) sans oublier la dépollution préalable de ces sites dans un souci de préservation de l'environnement ;</p>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelles conditions de réalisation ?</li> <li>• Quelles actions (anticipation, réalisation, suivi) pour maîtriser les risques sanitaires des usagers et en termes de responsabilité ?</li> <li>• Quels outils juridiques, réglementaires et contractuels ?</li> <li>• ...</li> </ul> <p><i>Les résumés donneront des précisions sur les coûts, les objectifs sanitaires et/ou environnementaux définis et les résultats des solutions retenues.</i></p>
Renaturation / biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ce thème peut être vu comme un sous-ensemble du thème précédent. Il s'agit de présenter des retours d'expérience concernant la reconversion de friches au service de la renaturation [qu'elle soit à des fins récréatives, éducatives ou de restauration- amélioration ou gestion de la biodiversité, création ou restauration de corridors écologiques – dans le cadre de trames vertes et bleues par exemple – d'adaptation au changement climatique, de compensation], de la désimperméabilisation des sols, de l'agriculture urbaine, etc. ;</li> <li>• Ces retours d'expérience s'attacheront à présenter les modalités de mise en œuvre, de dépollution dans un souci de préservation de l'environnement, de suivi, d'évaluation des effets (écologiques, sociaux, socio-économiques, etc.) ;</li> <li>• Peuvent être proposés également les liens avec des techniques émergentes ou encore peu répandues, telles que la reconstruction de sols et/ou le phytomanagement des pollutions ;</li> <li>• Services écosystémiques et outils intégrateurs de la qualité des sols.</li> <li>• ...</li> </ul> <p><i>Les résumés donneront des précisions sur les coûts, les objectifs sanitaires et/ou environnementaux définis et les résultats des solutions retenues, <b>sans faire l'impasse sur les aspects « dépollution ».</b></i></p>
Usages temporaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Certains des usages alternatifs listés ci-dessus peuvent aussi être des usages transitoires en attendant la concrétisation du projet de reconversion final (ex : centres artistiques, culturels, ou de loisirs ;</li> <li>• Ces usages temporaires questionnent les responsabilités légales, assurancielles, etc. du propriétaire du foncier et/ou du bâti, de l'exploitant, des usagers et utilisateurs, notamment en cas de sites recevant du public. Et ce d'autant plus que le site est dans un état plus ou moins dégradé avec un risque potentiel d'exposition à l'amiante ou à des polluants (par ingestion de poussières ou inhalation de vapeurs) ;</li> <li>• Quelles actions (anticipation, réalisation, suivi) pour maîtriser les risques sanitaires des usagers et en termes de responsabilité ?</li> <li>• Quels outils juridiques, réglementaires et contractuels ?</li> <li>• ...</li> </ul> <p><i>Les résumés donneront des précisions sur les coûts, les objectifs sanitaires et/ou environnementaux définis et les résultats des solutions retenues, <b>sans faire l'impasse sur les aspects « dépollution ».</b></i></p>
Acceptabilité des projets (vivre, travailler, grandir, apprendre sur des fonciers reconvertis)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gouvernance en phase programmation / conception projet ;</li> <li>• Concertation, information, communication aux différents stades du projet ;</li> <li>• Transmission de l'information et conservation de la mémoire dans la durée : Les outils de traçabilité des risques résiduels compatibles (dont caractéristiques de pollution résiduelle, restrictions d'usages et dispositions constructives) avec le nouvel usage (actes notariés, servitudes, cahiers de prescriptions, cahiers des charges de cession de terrain, etc.) sont-ils suffisants, connus, compris des investisseurs ou des acquéreurs / locataires / riverains et acceptés ?</li> <li>• Usages transitoires pour gérer le temps de la métamorphose ;</li> <li>• Contribution des sciences humaines et sociales ;</li> <li>• Outils juridiques, réglementaires et contractuels.</li> <li>• ...</li> </ul>



## 7.2. Cas particulier du forum des initiatives

Le porteur d'une initiative (l'initiateur) devra classer sa proposition d'intervention dans l'une des huit catégories suivantes et dans l'une des sept thématiques suivantes :

Catégories
Planification territoriale, aménagement urbain
Diagnostics et autres études préalables
Suivi et autres actions post travaux
Techniques de dépollution
Sensibilisation, formation, changement de comportement
Action multi-partenariat
Financement, incitations financières, modèle économique
Outils, méthodes, produits

Thématiques
Gouvernance
Dépollution
Adaptation au changement climatique
Energies renouvelables
Technosols, sols fertiles, Agriculture urbaine et production biomasse
Renaturation, biodiversité
Economie circulaire

Le candidat pourra dans sa candidature choisir un deuxième et troisième item des catégories et thématiques proposées ci-dessus. Ses premiers choix devront mettre en évidence la composante principale de son initiative.

Ce qui peut être entendu de ces initiatives dans chaque thématique est décrit ci-dessous (**en complément de ce qui est décrit au §7.1 pour les thématiques concernées**). Attention, ce tableau n'est pas exhaustif et le candidat est libre de proposer une initiative dont l'attendu n'est pas inscrit ci-dessous à condition que l'action réponde bien aux critères du §5.2 « Quelles initiatives ? Quelles actions ? ».

Thématique	Types d'initiatives attendues et/ou éléments de présentations attendus
Dépollution / Mesures de gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démarches innovantes d'investigations de terrain ;</li> <li>• Outils de mesures sur site ;</li> <li>• Interprétation des résultats, Géostatistique ;</li> <li>• Base de données de fonds pédo-géochimiques ;</li> <li>• Sélection des techniques et prise en compte des incertitudes ;</li> <li>• Mesures constructives (mise en œuvre, gestion, maintenance et entretien, Sensibilisation du public/occupant) ;</li> <li>• Mise en œuvre : dont adaptation aux environnements denses et urbains, techniques in situ, combinaison de techniques, réactifs de substitution ;</li> <li>• Suivi des opérations : dont prise en compte des produits de dégradation, pérennité des traitements, nuisances de chantier et exposition des travailleurs.</li> </ul>
Adaptation au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Principes d'évaluation de la contribution de la reconversion à l'adaptation au changement climatique ;</li> <li>• Solutions innovantes basées sur la reconversion des friches.</li> </ul>
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Montages juridiques d'organisation ;</li> <li>• Processus et/ou méthodes de management de projet et/ou d'animation facilitant la coordination entre intervenants (phase conception ou travaux) ;</li> <li>• Structure de pilotage associant les parties prenantes en amont du projet (maître d'ouvrage, institutions publiques, société civile, riverains, autres acteurs et structures locaux potentiellement impactés par le projet) ;</li> <li>• Retour d'expérience de concertation impliquante, constructive et efficiente avec riverains, usagers et autres parties prenantes le cas échéant.</li> </ul>
Energies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conditions d'implantation et points de vigilance sur sites dégradés ;</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion de la pollution et évaluation des risques sanitaires ;</li> <li>• Economie des solutions et bénéfices socio-économiques.</li> </ul>
Technosols et sols fertiles, Agriculture urbaine, et production de biomasse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approvisionnement en ressources pour les technosols et sols fertiles ;</li> <li>• <b>Gestion de la pollution</b> et évaluation des risques sanitaires et/ou environnementaux ;</li> <li>• Principes de restauration écologique et requalification mis en œuvre / recherchés / obtenus ;</li> <li>• Utilisation de diagnostics croisés chimiques / géotechniques / pédologiques / écologiques / agronomiques ;</li> <li>• Indicateurs de fonction et/ou de services suivis / évalués ;</li> <li>• Services écosystémiques recherchés ;</li> <li>• Economie des solutions et bénéfices socio-économiques.</li> </ul>
Renaturation et biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Gestion de la pollution</b> et évaluation des risques environnementaux ;</li> <li>• Utilisation de diagnostics croisés chimiques / géotechniques / pédologiques / écologiques / agronomiques ;</li> <li>• Principes de restauration écologique et requalification mis en œuvre / recherchés / obtenus ;</li> <li>• Usages transitoires et/ou gestion « dirigée » de la biodiversité ;</li> <li>• Contribution aux corridors écologiques et trames vertes du territoire ;</li> <li>• Economie des solutions et bénéfices socio-économiques.</li> </ul>
Economie circulaire	Idem attendus mentionnés au §7.1.

## 8. Sélection des communications

### 8.1. Modalités

Les candidatures reçues seront évaluées selon quatre critères principaux :

- Cohérence avec les thèmes et attendus présentés dans cet appel (Cf. §7.1 pour les plénières, ateliers et Cf.§7.2 pour le forum des initiatives)
- Clarté du résumé (aucun contact ne sera pris par l'ADEME ou le comité avec le candidat pour avoir des renseignements complémentaires ; le résumé doit donc être auto-portant)
- Caractère opérationnel, répliquable ou facilement utilisable par d'autres acteurs,
- Caractère « innovant » en regard des sujets présentés lors des éditions 2014 et 2017 (cf. actes disponibles [ici pour 2014](#) et [là pour 2017](#)).

Elles seront classées par le comité par ordre de priorité : P1, P2, non retenue. Le comité se réserve le droit de proposer au candidat une réorientation entre catégories (plénière, atelier, forum des initiatives) dans le cadre de l'élaboration du programme.

Les candidats seront informés mi-juillet 2019 de la décision du comité de pilotage.

### 8.2. Cas particulier du forum des initiatives

Le candidat est également invité à faire une courte vidéo (trois minutes maximum) pour présenter son sujet et la façon dont il compte le présenter pendant le forum des initiatives. Cette vidéo doit mettre en scène l'intervenant pressenti pour le jour J. Elle n'est pas obligatoire.

Au maximum, quinze initiatives seront retenues.

## 9. Comment répondre à l'appel à communications ?

### FORMAT DE VOTRE RÉSUMÉ

Utiliser impérativement la trame téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://appelsprojets.ademe.fr/aap/JTFriches2020-1>

### LANGUE DE TRAVAIL

La langue de travail est le français.

Le comité de pilotage se réserve toutefois le droit d'accepter des présentations en anglais.



**Votre résumé devra être adressé avant le 18 juin 2019 14h00 à l'adresse mail suivante : [jtfriches@ademe.fr](mailto:jtfriches@ademe.fr)**

#### CALENDRIER

Mars 2019	Lancement de l'appel à communications
18 juin 2019 – 14h00	Date limite d'envoi des résumés – Clôture de l'appel à communications
19 juillet 2019	Notification aux auteurs (communications retenues et non retenues)
29 novembre 2019	Remise des contributions écrites (plénières et ateliers)
24 et 25 mars 2020	Journées Techniques Nationales Reconvertir les Friches Polluées 2020

## 10. Les droits et devoirs des initiateurs retenus

### SI VOTRE COMMUNICATION EST SELECTIONNEE

Pour une présentation en plénière ou en atelier, nous publierons votre article (recueil des journées qui sera accessible sur le mini-site des JTFRiches2020 ou sur bornes de téléchargement le jour de l'évènement.). Les supports visuels utilisés le jour de l'évènement pour illustrer les présentations seront également accessibles sur le mini-site des JTFRiches2020.

### POUR UNE INTERVENTION AU FORUM DES INITIATIVES :

C'est le résumé fourni en réponse au présent appel à communications qui sera inséré dans le recueil.

L'ADEME demande à chaque intervenant du forum de ne pas utiliser pendant son intervention un support informatique. Un paper-board lui sera mis à disposition s'il en fait la demande. Il pourra venir avec un roll-up (à ses frais pour sa création, impression et transport) et de la documentation (à ses frais ; l'ADEME ne prenant pas non plus en charge la gestion des documents non retirés pendant les assises). L'initiateur pourra faire figurer le logo des JTFRiches2020 sur son roll-up.

Les vidéos éventuellement réalisées pour la candidature pourront être valorisées et téléchargées par les participants après l'évènement, après accord de l'initiateur, via le site d'inscription, chaque participant ayant un accès protégé.

L'initiateur pourra, s'il le souhaite, obtenir une heure de formation gratuite avec l'animateur des JTFRiches2020 pour l'aider à préparer son intervention.

### GRATUITE POUR LES JOURNEES

**Chaque présentation sélectionnée ouvrira droit à 1 invitation pour les JTFRiches2020 (gratuité pour les 2 jours).**

En répondant à cet appel à candidatures, les auteurs s'engagent, s'ils sont sélectionnés :

- à fournir à l'ADEME avant le 29/11/2019 une contribution écrite plus détaillée que le résumé (4 à 10 pages) pour les présentations en plénières ou atelier, et tout complément permettant de finaliser le résumé de présentation des initiatives pour les interventions au forum des initiatives ;
- à autoriser à l'ADEME à publier leur contribution dans tout support lié aux JTFRiches2020 (exemple : recueil des interventions, mise en ligne sur le site de l'ADEME après l'évènement, ...) ;
- à assurer sa présence les 24 et/ou 25 mars 2020 à Paris pour assurer sa présentation

### Pour tout renseignement complémentaire

- sur les aspects techniques : Laurent CHATEAU ([jtfriches@ademe.fr](mailto:jtfriches@ademe.fr) ; [laurent.chateau@ademe.fr](mailto:laurent.chateau@ademe.fr)) - Tél. : 02 41 20 42 59
- sur l'organisation et la communication : Sylvie GUYADER ([sylvie.guyader@ademe.fr](mailto:sylvie.guyader@ademe.fr)) - Tél. : 02 41 20 42 52



## L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition Écologique et Solidaire et du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

### LES COLLECTIONS DE L'ADEME



#### ILS L'ONT FAIT

*L'ADEME catalyseur* : Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.



#### EXPERTISES

*L'ADEME expert* : Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard.



#### FAITS ET CHIFFRES

*L'ADEME référent* : Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.



#### CLÉS POUR AGIR

*L'ADEME facilitateur* : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.



#### HORIZONS

*L'ADEME tournée vers l'avenir* : Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.

